



Paris, le 7 juillet 2010

Attribution gratuite de BSA aux actionnaires de la société Team Partners Group



La société Team Partners Group (la « Société ») a décidé l'émission et l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (les « BSA ») au profit de l'ensemble de ses actionnaires leur permettant de souscrire sans décote à une augmentation de capital entre le 12 juillet 2010 et le 20 décembre 2010 inclus.

Un prospectus (le « Prospectus ») composé du document de référence de la Société, déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2010 sous le numéro D.10-0288 (le « Document de Référence »), de l'actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 7 juillet 2010 sous le numéro D.10-0288-A01 (l'« Actualisation »), d'une note d'opération et du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération) a reçu de l'AMF le visa n°10-231 en date du 7 juillet 2010. Des exemplaires de ce Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 116/118 rue Jules Guesde à Levallois-Perret (92300), ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.team-partners.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant au chapitre 4 du Document de Référence, au chapitre 4 de l'Actualisation et à la section 2 de la note d'opération.

Le résumé de ce prospectus est reproduit ci-dessous :

Résumé du Prospectus

Visa n° 10-231 en date du 7 juillet 2010 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. Informations concernant l'émetteur

Dénomination sociale et nationalité

Team Partners Group (la "**Société**", et avec ses filiales consolidées, le "**Groupe**") est une société anonyme de droit français.

Secteur d'activité

La Société est une société de Services.

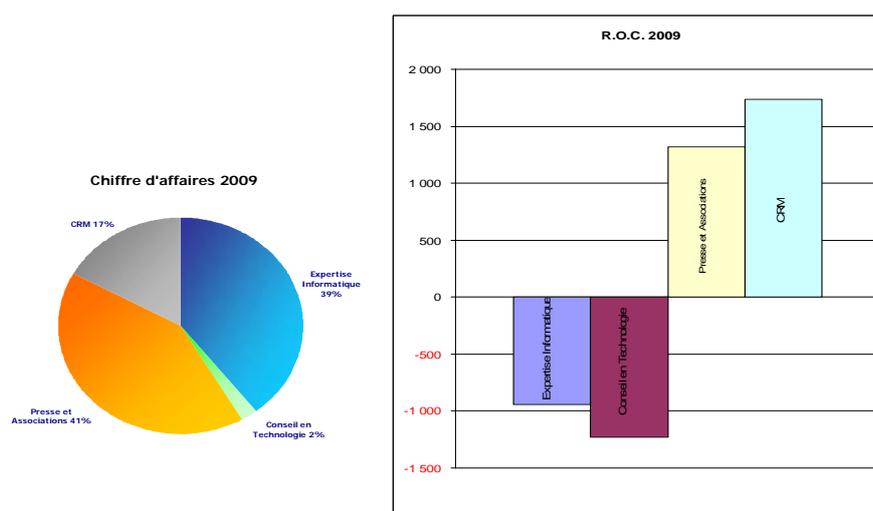
Aperçu des activités

Team Partners Group apporte des réponses adaptées aux besoins technologiques des grandes entreprises et propose son expertise autour de deux activités :

- **Le Service Informatique** organisé en deux *Business Units* :
 - L' "Expertise Informatique" (prestations d'Ingénierie Informatique et de Management des Infrastructures et Systèmes)
 - Le "Conseil en Technologie", (conception industrielle, R&D externalisée, dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de l'informatique embarquée)
- **La Gestion de la Relation Client** organisée en deux *Business Units* :
 - Le "CRM" (externalisation des *process* métiers liés aux centres de contacts multi-canal et à l'ensemble des problématiques de Back Office dans le domaine télécoms, média et bancaire).
 - Les métiers "Presse et Associations" (centre de contacts multi-canal, gestion des données, traitement des paiements, dématérialisation de documents, marketing direct, campagne de fidélisation).

Informations financières sélectionnées

Répartition du Chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel Courant (R.O.C.) 2009



Comptes de résultat consolidés simplifiés

Compte de résultats (en K€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Produits de l'activité	107 377	126 115	133 665
Charge de personnel	(73 109)	(80 744)	(92 856)
Autres produits et charges	(33 388)	(43 948)	(42 529)
Résultat opérationnel courant	880	2 256	(1 720)
Autres produits et charges opérationnels	(2 639)	(6 747)	(2 341)
Pertes de valeur	(10 000)	(700)	(15 200)
Résultat opérationnel	(11 759)	(5 191)	(19 261)
Coût de l'endettement financier net	(1 770)	(2 584)	(2 382)
Autres produits et charges financiers	(547)	101	(233)
Charge d'impôt	(59)	1 305	137
Résultat net	(14 135)	(6 369)	(21 739)

Bilans consolidés simplifiés

Actif (en K€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Ecart d'acquisition	55 555	65 355	65 361
Actifs non courants	16 123	22 138	24 559
Actifs courants	61 052	80 006	82 671
Total actif	132 730	167 499	172 591
Passif (en K€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital social	15 873	15 873	35 769
Capitaux propres - part du groupe	17 765	31 935	27 313
Intérêts minoritaires	(2)	(2)	(4)
Total capitaux propres	17 763	31 933	27 309
Passifs financiers non courants	12 149	23 019	20 873
Passifs non courants	4 518	2 256	2 013
Passifs financiers courants	36 747	44 155	49 521
Passifs courants	61 553	66 136	72 875
Total passif	132 730	167 499	172 591

Tableaux de flux de trésorerie simplifiés

TFT en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net part du Groupe	(14 135)	(6 369)	(21 740)
Flux liés à l'exploitation	3 897	4 406	5 786
Flux liés aux Investissements	(610)	(1 412)	(496)
Flux liés à des opérations Financières	(8 057)	(2 267)	(7 173)
Variation de Trésorerie	(4 770)	720	(1 883)
Trésorerie d'ouverture	7 124	6 404	8 287
Trésorerie de clôture	2 384	7 124	6 404

Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société n'est pas en mesure d'attester qu'elle dispose d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des douze mois suivants la date du visa sur le Prospectus.

L'insuffisance maximale estimée dans ce cas pourrait être de 2M€ au cours des 12 prochains mois, dans la mesure où le groupe estime qu'il ne disposera pas d'un matelas de trésorerie suffisant.

Dans l'hypothèse où la croissance de l'activité du Groupe ne permettrait donc pas de palier à cette insuffisance, la Société envisage de procéder, indépendamment de l'opération de cession par ailleurs envisagée, à des cessions d'actifs non stratégiques qui représentent en 2009 un CA cumulé de 7M€ pour un résultat opérationnel de 1M€, de sorte qu'en toute hypothèse, la Société atteste qu'elle disposera d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des douze mois suivants la date du visa sur le Prospectus.

Capitaux propres et endettement

Données en milliers d'euros	Au 30 avril 2010 (IFRS - données non auditées)
Total des dettes courantes	33 987
- faisant l'objet de garanties	2 576
- faisant l'objet de sûretés réelles	7 286
- sans garanties ni sûretés réelles	24 125
Total des dettes non courantes	17 907
- faisant l'objet de garanties	0
- faisant l'objet de sûretés réelles	11 279
- sans garanties ni sûretés réelles	6 628
Capitaux propres part du groupe (hors résultat au 30 avril 2010)	17 763
- capital social	15 873
- réserve légale	137
- autres réserves	1 752
Endettement financier net consolidé	Au 30 avril 2010 (IFRS - données non auditées)
A. Trésorerie	4 641
B. Equivalents de trésorerie	5 862
C. Titres de placement	0
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	10 503
E. Créances financières à court terme	2 576
F. Dettes financières à court terme	22 068
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	3 829
H. Autres dettes financières à court terme (CCSF et dettes moratoriées)	8 090
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	33 987
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)	20 908
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	8 468
L. Obligations émises	0
M. Autres dettes financières à plus d'un an (CCSF et dettes moratoriées)	9 439
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K)+(L)+(M)	17 907
O. Endettement financier net (J)+(N)	38 815

A la date du visa du Prospectus, aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres (hors résultat au 30 avril 2010) et de l'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 30 avril 2010.

Principaux facteurs de risques propres à la Société et son activité

Les facteurs de risques figurent au chapitre 4 du Document de Référence et au chapitre 4 de l'Actualisation, et notamment les risques liés à :

- la situation de trésorerie du Groupe qui a été impactée négativement en 2009 par le contexte économique difficile. Le Groupe a obtenu, en août 2009, l'étalement de nouvelles dettes fiscales héritées de sa gestion passée (4,5 M€) qui sont venues s'ajouter aux 8,6 M€ de dettes restant à rembourser au 31 décembre 2008 dans le cadre du moratoire CCSF mis en place en avril 2008. Il a également procédé en février 2010 à un nouvel étalement des dettes sociales et fiscales, en intégrant de nouvelles dettes pour 7,2 M€ et à un étalement de la dette bancaire de 10 M€ sur 4 ans. En mars 2010, Team Partners Group Holding a procédé à un apport en compte courant de 4 M€. En avril 2010, le Groupe a cédé le site de Criquebeuf sur Seine, ce qui lui permet de se désendetter à hauteur de 3,7 M€. Compte tenu de cette restructuration financière, le Conseil d'administration a arrêté les comptes 2009 dans une perspective de continuité d'exploitation, comme indiqué dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes 2009 qui contient une observation sur ce point. Au 31 mai 2010, la trésorerie du Groupe est passée à 6,3 M€ et la dette brute s'élève à 50,9 millions d'euros ;
- l'éventuelle cession de tout ou partie des activités des *Business Units* "Expertise Informatique" et "Conseil en Technologie", qui représente environ 42 % du chiffre d'affaires du Groupe soit 44,8 millions d'euros (voir les "*Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission*" ci-dessous) ;
- la dépendance vis-à-vis des collaborateurs disposant des compétences techniques ;
- la mise en place de nouvelles mesures de restructuration liées aux mauvaises performances de certaines sociétés du Groupe ;
- la défaillance de fournisseurs ou partenaires, notamment en termes de systèmes d'information, qui pourrait affecter défavorablement l'activité ;
- l'apparition de nouveaux concurrents qui pourraient menacer certaines activités du Groupe pour lesquelles peu de barrières à l'entrée existe ;
- la défaillance des systèmes d'information de la Société qui pourrait impacter le pilotage du Groupe et les services rendus aux clients ;
- la violation des droits de propriété intellectuelle du Groupe ;
- la perte de valeur des deux ensembles immobiliers détenus par le Groupe, compte tenu de la crise du marché immobilier ;
- l'évolution des litiges commerciaux, sociaux et fiscaux en cours et l'apparition de nouveaux litiges. Les litiges fiscaux, sociaux, de restructuration et commerciaux (y compris le litige lié aux dysfonctionnements apparus dans les systèmes d'information en 2008), sont provisionnés respectivement à hauteur de 2,38 M€, 1,53 M€, 1,28 M€ et 0,36 M€ au 31 décembre 2009.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

L'assemblée générale de la Société du 12 mai 2010 a décidé de réduire la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,20 euro.

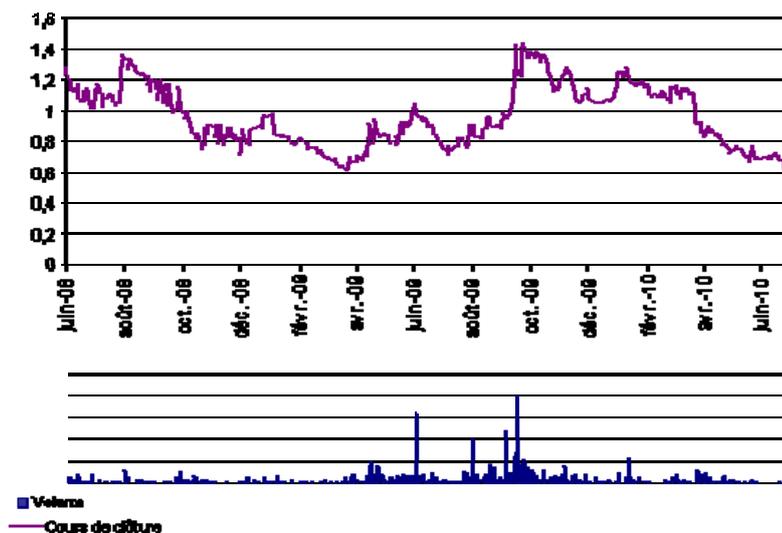
Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 26,4 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2010, en recul de 10,4% par rapport au 1^{er} trimestre 2009. Les chiffres d'affaires des *Business Units* "Expertise Informatique", "CRM" et "Presse & Associations" ont souffert de l'effet de saisonnalité, mais aussi du contexte économique toujours difficile. Cependant, le TACE (proportion de jours travaillés effectivement facturés) constaté sur ce 1^{er} trimestre sur la *Business Unit* "Expertise Informatique" est de 84,7% (contre 82,5% au dernier trimestre 2009).

Le Groupe reste toujours très vigilant sur la maîtrise de ses coûts et concentre ses efforts sur le développement commercial.

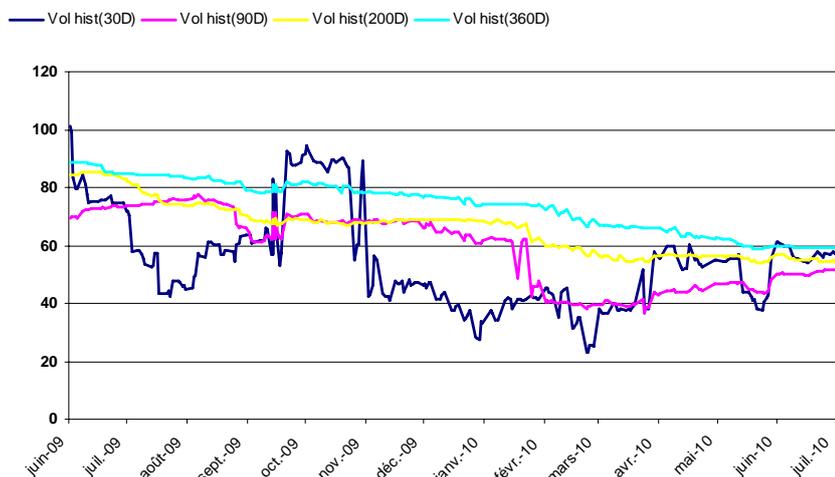
Dans le cadre de ses réflexions sur la stratégie du Groupe, la Société étudie l'éventuelle possibilité de céder une partie, voire la totalité, des activités des *Business Units* "Expertise Informatique" et "Conseil en Technologie", ce qui représente environ au maximum la moitié de l'activité du Groupe, soit, au titre de l'exercice 2009, un chiffre d'affaires de 44,8 M€ et un résultat opérationnel courant en perte de -2,2 M€

A l'issue du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2010, Monsieur Denis Marsault a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Louis Dreyfus, démissionnaire, et a été nommé Président Directeur Général du Groupe, en remplacement de Monsieur Mohamed Bouighamedane, révoqué pour divergences de vues sur la stratégie, et plus particulièrement en matière de développement commercial du Groupe.

Evolution du cours de l'action Team Partners Group (source : NYSE Euronext)



Historique de volatilité de l'action Team Partners Group



(Source : Bloomberg)

B. Informations concernant l'opération

Raison et utilisation du produit de l'émission

Cette attribution gratuite de BSA a pour objectif de renforcer les fonds propres du Groupe, de réduire sa dette et d'améliorer son fonds de roulement.

Dans le cadre de la restructuration de la dette du Groupe, l'actionnaire majoritaire, Team Partners Group Holding, s'est engagé à apporter 4 M€ en compte courant d'actionnaires en vue de garantir une opération d'augmentation de capital par voie de compensation de créance. Cet apport a été effectué en mars 2010.

Par ailleurs, dans le cadre de ses réflexions sur la stratégie du Groupe, la Société étudie l'éventuelle possibilité de céder une partie, voire la totalité, des activités des *Business Units* "Expertise Informatique" et "Conseil en Technologie", ce qui représente environ 42 % du chiffre d'affaires du Groupe soit 44,8 millions d'euros (voir les "*Informations financières sélectionnées*" ci-dessus), ce qui permettrait d'améliorer la trésorerie du Groupe. Aucune discussion avancée n'est actuellement en cours avec des potentiels acquéreurs.

En cas d'ouverture d'une data room, son périmètre serait limité à ces deux *Business Units* et la Société s'engage à respecter la recommandation COB 2003-01 sur les data room notamment en ce qui concerne les engagements de confidentialité et de non intervention sur le marché du titre de la Société.

En cas de cession des principaux actifs du Groupe, l'actionnaire majoritaire informera l'AMF afin qu'elle apprécie la nécessité de mise en œuvre d'une offre publique de retrait conformément à l'article 236-6 du Règlement Général de l'AMF.

En conséquence, la Société a souhaité procéder à une attribution gratuite de BSA aux actionnaires plutôt que réaliser une augmentation de capital afin de permettre aux actionnaires de décider de l'opportunité de souscrire des actions nouvelles pendant une période plus longue (jusqu'au 20 décembre 2010). Toutefois, Team Partners Group Holding s'est engagée à exercer les 12.415.346 BSA qui lui seront attribués dans les 7 jours de bourse suivants leur attribution.

Cette attribution gratuite de BSA permettra ainsi aux autres actionnaires de la Société de souscrire à tout moment à compter de leur date d'attribution des actions nouvelles de la Société à un prix déterminé à l'avance. Les actionnaires disposeront donc d'un délai pour décider de l'opportunité de souscrire ou non de nouvelles actions de la Société tout en ayant la possibilité de négocier leurs BSA. Les actionnaires pourraient également bénéficier de conditions de souscription favorables dans l'hypothèse où le cours de l'action Team Partners Group serait supérieur à 0,62 euro.

Dans l'hypothèse où les souscriptions de BSA seraient limitées à l'apport en compte courant de TPGH, il n'y aurait pas de conséquences pour le Groupe dans la mesure où les prévisions de trésorerie du Groupe ont été effectuées sur la seule base de l'apport en compte courant de TPGH de 4 M€.

Par ailleurs, la Société informera les actionnaires, au plus tard le 10 décembre 2010, de l'avancée des réflexions sur le devenir des *Business Units* "Expertise Informatique" et "Conseil en Technologie", à défaut de communication avant cette date.

Nombre de BSA à émettre et à attribuer gratuitement

15.873.486 BSA.

Quotité d'attribution des BSA

Attribution gratuite aux actionnaires à raison de un (1) BSA pour une (1) action enregistrée comptablement à l'issue de la journée comptable du 9 juillet 2010.

Les BSA relatifs aux actions auto-détenues seront cédés sur le marché (soit 158.400 BSA).

Livraison des BSA

Le 12 juillet 2010.

Période d'exercice des BSA

Du 12 juillet 2010 au 20 décembre 2010 (inclus).

Parité d'exercice des BSA et Prix d'exercice des BSA

20 BSA donneront droit de souscrire à 11 actions nouvelles (la "**Parité d'Exercice**"), pour un prix de souscription de 0,62 euro par action (le "**Prix d'Exercice**"), prime d'émission incluse. Les actionnaires feront leur affaire personnelle des rompus.

Sur la base du cours de clôture de l'action Team Partners Group du 6 juillet 2010, le Prix d'Exercice fait ressortir une prime d'environ 3,3 %.

Valeur théorique des BSA

En fonction de l'hypothèse de volatilité de l'action retenue et sur la base du cours de clôture de l'action Team Partners Group du 6 juillet 2010 de 0,60 euro, la valeur théorique du BSA est comprise entre 0,03 euro (volatilité de 40%) et 0,06 euro (volatilité de 80%).

Cotation des BSA

Les BSA ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Leur cotation est prévue le 12 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010917237.

Nombre maximum d'Actions Nouvelles issues de l'exercice des BSA

8.730.417 actions nouvelles (les "**Actions Nouvelles**"), permettant la réalisation d'une augmentation de capital d'un brut (prime d'émission incluse) de 5.412.858,54 euros, en cas d'exercice de la totalité des BSA.

Jouissance des Actions Nouvelles

Jouissance au 1^{er} jour de l'exercice social au cours duquel les BSA auront été exercés, soit le 1^{er} janvier 2010. Les Actions Nouvelles donneront droit aux dividendes versés au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs.

Emission et cotation des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles issues de l'exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Elles seront négociables sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0010494252).

Facteurs de risques de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

- Le marché des BSA pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle des rompus en cas d'exercice des BSA.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs BSA pourraient voir leur participation dans le capital social de la Société diluée (un actionnaire détenant 1% du capital verrait sa participation diluée à 0,65% et celle-ci pourrait être, en théorie, diluée au maximum à 0,49% dans l'hypothèse où les BSA 2013 émis lors de l'émission d'ABSA en juin 2008 et les BSA Managers émis en novembre 2008, qui ne sont actuellement pas dans la monnaie et/ou exerçables, seraient intégralement exercés).
- En cas de baisse substantielle du prix de marché ou de baisse de volatilité du cours des actions Team Partners Group, de baisse des taux d'intérêt ou de hausse du taux de distribution de la Société, les BSA pourraient perdre de leur valeur.
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles.

- Les porteurs de BSA bénéficient d'une protection anti-dilutive limitée.
- Les modalités des BSA peuvent être modifiées sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs de BSA présents ou représentés. Toutes modifications du contrat d'émission susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des BSA (prorogation de la période d'exercice, modification du prix d'exercice, de la parité d'exercice, etc.) donneront lieu à l'établissement d'un rapport d'expertise sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs de BSA qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, étant précisé que les modalités de vote seront conformes aux recommandations de l'AMF alors en vigueur. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des porteurs de BSA.

Intention de l'actionnaire majoritaire

Team Partners Group Holding, qui détient 78,21 % du capital social et des droits de vote de la Société, s'est irrévocablement engagée à exercer les BSA qui lui seront attribués, dans les 7 jours de bourse suivants leur date d'attribution. Team Partners Group Holding souscrira ainsi 6.828.440 Actions Nouvelles pour un montant total de 4.233.632,80 euros, par compensation avec sa créance de compte courant.

C. Dilution et répartition du capital

Actionnariat de la Société

Le capital social de la Société s'élève à 3.174.697,20 euros divisé en 15.873.486 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune. A la date du Prospectus, la répartition estimée du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital et des droits de vote
Team Partners Group Holding (1)	12.415.346	78,21 %
Mohamed Bouighamedane	104.500	0,66 %
Autres (dont public)	3.353.640	21,13 %
TOTAL	15.873.486	100%

(1) Actionnariat de Team Partners Group Holding : WCP#1 (88,92%), Banque Privée 1818 (7,69%), IFE II Capital, société indépendante de WCP, (2,40%) et Financiere TPG qui regroupe des salariés de WCP (0,99%).

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

À titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2009 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date, après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe (en euros par action)	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des 8.730.417 Actions Nouvelles issues de l'exercice de l'intégralité des BSA.	1,12	1,24
Après émission de 6.828.440 Actions Nouvelles issues de l'exercice de 12.415.346 BSA par Team Partners Group Holding.	0,97	1,11
Après émission des 8.730.417 Actions Nouvelles issues de l'exercice de l'intégralité des BSA.	0,94	1,08

(1) Calculs effectués en prenant en compte l'exercice (i) de l'intégralité des BSA 2013 émis lors de l'émission d'ABSA en juin 2008 et (ii) de l'intégralité des BSA Managers pour un nombre maximum de 3.579.524 actions nouvelles. A la date du Prospectus, les BSA Managers et les BSA 2013 sont largement en dehors de la monnaie.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

À titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et n'exerçant pas ses BSA serait la suivante :

Participation de l'actionnaire	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des 8.730.417 Actions Nouvelles issues de l'exercice de l'intégralité des BSA.	1%	0,67%
Après émission de 6.828.440 Actions Nouvelles issues de l'exercice de 12.415.346 BSA par Team Partners Group Holding.	0,70%	0,52%
Après émission des 8.730.417 Actions Nouvelles issues de l'exercice de l'intégralité des BSA.	0,65%	0,49%

(1) Calculs effectués en prenant en compte l'exercice (i) de l'intégralité des BSA 2013 émis lors de l'émission d'ABSA en juin 2008 et (ii) de l'intégralité des BSA Managers pour un nombre maximum de 3.579.524 actions nouvelles. A la date du Prospectus, les BSA Managers et les BSA 2013 sont largement en dehors de la monnaie.

Dans l'hypothèse où seule Team Partners Group Holding exercerait ses BSA, la répartition estimée du capital et des droits de vote serait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital et des droits de vote
Team Partners Group Holding (1)	19.243.786	84,77 %
Mohamed Bouighamedane	104.500	0,46 %
Autres (dont public)	3.353.640	14,77 %
TOTAL	22.701.926	100%

(1) Actionariat de Team Partners Group Holding : WCP#1 (88,92%), Banque Privée 1818 (7,69%), IFE II Capital, société indépendante de WCP (2,40%) et Financière TPG qui regroupe des salariés de WCP (0,99%).

D. Modalités pratiques

Calendrier indicatif de l'attribution gratuite de BSA

18 juin 2010	Publication d'une notice au BALO relative à la suspension de la faculté d'exercice des BSA 2013.
26 juin 2010	Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des BSA 2013.
28 juin 2010	Début de la période de suspension des opérations portant sur les actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité
7 juillet 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus et mise en ligne sur le site Internet de la Société.
8 juillet 2010	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'attribution gratuite de BSA et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission et d'admission aux négociations des BSA.
12 juillet 2010	Reprise des opérations portant sur les actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité Livraison et cotation des BSA.
	Ouverture de la Période d'Exercice des BSA.
	Reprise de la faculté d'exercice des BSA 2013.
10 décembre 2010 (au plus tard)	Communication sur le devenir des <i>Business Units</i> "Expertise Informatique" et "Conseil en Technologie".
20 décembre 2010	Clôture de la Période d'Exercice des BSA (à l'issue de la séance de bourse).

Intermédiaires financiers

Établissement centralisateur pour l'exercice des BSA : CACEIS Corporate Trust – 14, rue Rouget de Lisle – 92130 Issy les Moulineaux

Contact investisseurs

Messieurs Denis Marsault et Hervé Pagazani.
116/118, rue Jules Guesde – 92300 Levallois-Perret
Téléphone : 01.58.74.60.00
Télécopie : 01.58.74.60.60

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de Team Partners Group (116/118 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret) et sur les sites Internet de la Société (www.team-partners.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Team Partners Group des BSA ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles obligations seraient requises. L'attribution des BSA et la souscription des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Team Partners Group n'assume aucune responsabilité aux titres d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique) (la "Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les BSA et les actions nouvelles de Team Partners Group issues de l'exercice des BSA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Team Partners Group n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés, et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, visées par l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (Les personnes visées au (i) à (iv) ensemble, les " Personnes Habilitées ").